

6011 - Faut-il sauver le malade ou l'abandonner à son destin

question

Allah sait tout y compris ce qui n'existe pas encore. Que pense l'Islam du Décret et du Destin? L'homme est-il maître de son destin ou s'agit-il d'une affaire prédestinée? Quand un homme risque de mourir, certains disent que sa mort est entre les mains d'Allah et dépend de Sa volonté tandis que d'autres s'efforcent à le sauver. Existe-il un destin écrit ou c'est plutôt l'homme qui est maître de son destin?

la réponse favorite

Tout est écrit et prédestiné conformément

aux propos du Très Haut: « **Nous n' avons rien omis d' écrire dans**

le Livre... » (Coran,6:54) et : « **Et tout ce qu' ils**

ont fait est mentionné dans les registres,... » (Coran,54:52) .En

outre, le hadith authentique dit: « **La première chose créée par**

Allah fut la plume , et Il lui a dit : écris.Et la plume de demander:

qu'est ce que je dois écrire, ô Maître? - Ecris, dit Allah, ce qui arrivera

jusqu'au jour de la Résurrection . »Un autre hadith dit: «

Allah a prédestiné le sort des créatures cinquante mille ans avant la

création des cieux et la terre. »

Mais cette prédestination nous est inconnaissable,nous

ne saurions en dépendre et cesser d'utiliser les moyens (appropriés

à nos desseins).Il n' y a aucune contradiction entre la croyance à la

prédestination et la libre décision des actes.A ce propos , le Prophète

(bénédictioin et salut soient sur lui) dit : « **Serviteurs d'Allah,**

soignez-vous, mais n'utilisez à cet effet aucune matière interdite.En

effet,Allah a créé pour toute maladie un remède approprié. » Le

Messenger (bénédictioin et salut soient sur lui) a dit également: « **Ouvrez,**

car à chacun est facilité d'agir dans le sens pour lequel il a été créé. »

Nous ne connaissons ce qui a été écrit qu'après son déroulement. Or Allah nous a doté d'une volonté, d'une puissance et d'un libre arbitre dans le cadre de Sa volonté et de Sa puissance.

En somme, il n'y a point de contradiction entre la volonté de sauver une vie humaine et le Destin et Décret qui ne peuvent être connus qu'après leur déroulement.

Allah le Très Haut le sait mieux.